

accroître les impôts, mais pour lutter efficacement contre l'ivrognerie.

L'Etat russe n'a pas monopolisé la distillation : il l'a réglementée. L'administration se procure par adjudication le tiers des quantités dont elle a besoin, les deux autres tiers sont achetés aux producteurs de la région.

Il se charge de la rectification effectuée dans des usines à lui, et ne laisse sortir l'eau-de-vie que dans des bouteilles cachetées.

La vente n'a pas lieu au cabaret, mais dans des débits spéciaux "à emporter." Ces débits sont tenus par des employés pourvus d'un traitement fixe.

L'Etat russe vend le litre d'alcool pur 3 fr. 92, ce qui met l'eau-de-vie de consommation à 1 fr. 96.

Dans ces conditions, le bénéfice de la régie s'est trouvé de 47 millions sur les rendements antérieurs.

L'Etat est donc loin d'y perdre.

Les avantages du système, d'après l'exposé, sont les suivants :

La boisson devient moins malsaine. La rectification, opérée scientifiquement, élimine tous les éléments particulièrement nuisibles.

Le cabaret perd l'un de ses dangers les plus grands.

Aussi l'alcoolisme a diminué dans des proportions considérables. Un tableau teinté indique ce progrès pour les diverses provinces où la réforme a été essayée, avant d'être étendue à l'Empire entier.

---

### Suspension de deux publications

---

Le *Monument catholique* a cessé de paraître. Ceux qui ont pu apprécier la haute valeur de cette publication, le regretteront comme nous.

Le *Monde canadien*, rédigé par M. Nantel, a également suspendu sa publication, pour les mêmes raisons probablement.

Deux excellents heddomadaires de moins, et qui valaient pourtant mieux que plusieurs quotidiens.

---

### Les désordres en Chine

---

Il est bien difficile de se reconnaître au milieu des renseignements confus qui parviennent. Mais, il semble bien que les